Bulletin d'information

SGAM 1/96

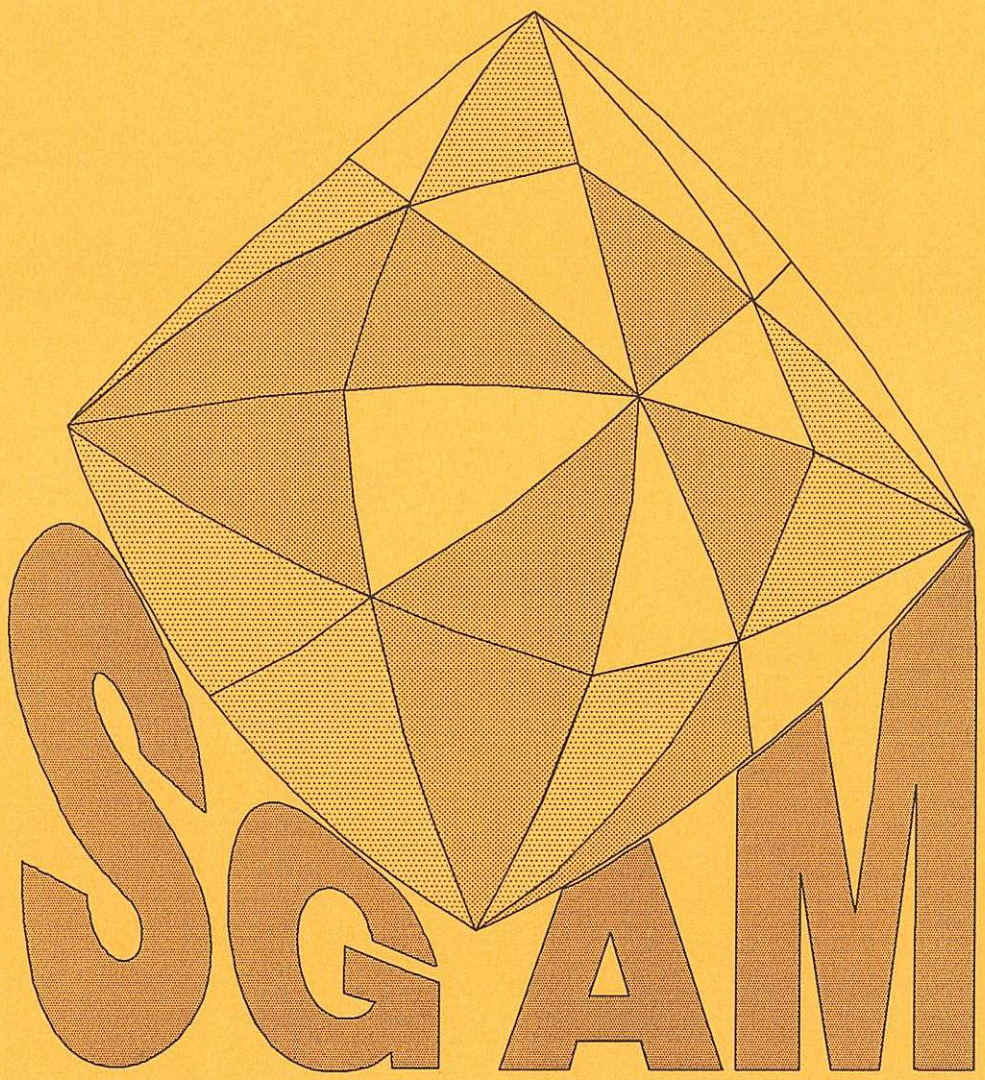

Toute reproduction, partielle ou totale, des articles et dessins de ce journal est interdite
sans l'autorisation simultanée de l'auteur et de la SGAM

SOMMAIRE
DU BULLETIN D'INFORMATION S.G.A.M 1 / 96

SOMMAIRE	PAGE 1
COMITE SGAM / COMITE BOURSE	PAGE 2
RAPPORT DU PRESIDENT	PAGE 3
RAPPORT DU RESPONSABLE DE LA BOURSE	PAGE 4
RAPPORT DU RESPONSABLE DU BULLETIN	PAGE 4
RAPPORT DU SECRETAIRE	PAGE 5
PROPOSITION DE BUDGET 1996	PAGE 5
BILAN AU 31.12.95 / COMPTES DE PERTES & PROFITS 1995	PAGE 6
CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	PAGE 7
PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS	PAGE 8
DATE D'OUVERTURE DU LOCAL (1996)	PAGE 9
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 12 DECEMBRE 1995	PAGE 10
L'OR DE LA VERSOIX (GENEVE)	PAGE 11
LES QUARTZ D'AIGREMONT, VAUD	PAGE 11
LA CONFECTION D'UN TRIMMER	PAGE 12
DEMANDE D'ADMISSION	PAGE 13
AGENDA	PAGE 15

Membres d'honneur

FRICK Erhard	95D Avenue d'Aire - 1203 Genève (344.56.16)
KUBLY Willy	53, route de Mategnin - 1217 Meyrin (782.62.10)
MARTIN Roger	4, chemin du léman - 1260 Nyon (361.34.07)

Membres SGAM remplissant d'autres fonctions

DEFERNE Jacques

Appui scientifique
Muséum d'histoire naturelle
1, route de Malagnou - 1208 Genève
735.91.30

Comité SGAM

de HALLER André	*Président* 14, vieux chemin de Bernex - 1233 Bernex 757.25.13 (prof.: 783.32.55)
BELOGI Anselmo	*Trésorier* 21, route de Mauverney - 1196 Gland 364.02.08
PLAZA Miguel	*Secrétaire* 17, chemin Dégallier - 1290 Versoix 755.64.07 (prof.: 755.10.21)
KADLUBSKI Bruno	*Responsable bulletin* 33, rue de Moillebeau - 1209 Genève 740.33.36
HAMM Guy-Roger	*Président bourse* 4, rue Maréchal Leclerc - F-74300 Cluses 059.50.98.18.08 (téléphone, fax, répondeur)

- - - - -

Comité BOURSE

HAMM Guy-Roger	*Président et organisateur responsable* 4, rue Maréchal Leclerc - F-74300 Cluses 059.50.98.18.08 (téléphone, fax, répondeur)
BELOGI Anselmo	*Trésorier* 21, route de Mauverney - 1196 Gland 364.02.08
RIVAS Yvette	*Publicité* 4, avenue du Simplon - 1225 Chêne-Bourg 349.51.19
de PEYER Dominique	*Organisation Salle* 10, rue Emile Yung - 1205 Genève 347.61.38 (prof.: 702.56.15)
DUCOMMUN Denis	*Organisation Salle* Les Fontanilles, Vovray en Bornes - F-74350 Cruseilles 059.50.44.28.54
BERSET Guy	*Assistance informatique* 105 Av. du Bois-de-la-Chapelle - 1213 Onex 793.28.66 (prof.: 780.98.40)

RAPPORT DU PRESIDENT

Chers amis,

mon rapport sera bref, une bonne part de ce que j'avais à communiquer ayant paru dans les deux derniers bulletins. Des événements réjouissants se sont produits, qui permettent à la SGAM d'envisager l'avenir avec optimisme: De nombreux membres (parmi eux plusieurs nouveaux) ont répondu à l'appel du comité publié dans le dernier bulletin, comme l'illustre le tableau suivant (situation au 8 février 1996).

Volontaire:	Local	Local	Scie, Trimmer, machines	Microscopes, accessoires	Bibliothèque	Juniors	Juniors	Sorties
	nettoyer ranger	inventorier cataloguer	utilisation nettoyage		gestion	instruction	accompagnement sur le terrain	Espagne, Pyrrénées
AZZARELLO Philipp					responsable			
BORZYKOWSKI Michel						2x par an	3 jours par an	
DEHEEGHER Dominique								organiser
de PEYER Dominique			selon besoins	selon besoins				
LEUTHOLD Manuel	3x par an	3x par an						
SCHMIDT François	responsable		selon besoins				3 jours par an	
SCHNYDER Cédric	5x par an	6x par an			5x par an	7x par an	5 jours par an	
SCHNYDER Maurice			5x par an				5 jours par an	
SLOSMANN Odette		non précisé						
VERNIER Nicolas				5 à 7x par an		responsable		

Nous avons particulièrement apprécié les travaux de Philipp Azzarrello pour la bibliothèque et ceux de François Schmidt pour le local. La formation des juniors et leur accompagnement sur le terrain semblent désormais assurés. Nous venons d'apprendre que Nicolas Vernier s'est proposé comme responsable juniors. Il sera assisté par Cédric Schnyder. C'est MAGNIFIQUE !

Bien qu'aucun candidat ne se soit jusqu'ici manifesté pour me remplacer à la présidence SGAM, Anselmo Belogi a accepté de se présenter à la demande de quelques-uns d'entre vous; pour autant qu'il soit déchargé de ses tâches actuelles. C'est ainsi qu'un nouveau comité SGAM 96-97 élargi vous est proposé. Sa composition figure à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, publié dans ce bulletin. François Schmidt faisant à temps partiel commerce de minéraux (ou ayant l'intention de le faire), nous avons prévu de traiter les modifications des statuts avant l'élection du comité SGAM, pour en faciliter le déroulement. Seront également proposés à vos suffrages les candidates ou candidats qui se présenteraient d'ici l'assemblée générale pour une charge au comité.

La soirée annuelle, déplacée en janvier cette année, a réuni une vingtaine de membres dans la belle salle du restaurant de l'Arquebuse. Ceux qui étaient présents ont passé d'agréables moments en dégustant un bon repas arrosé de Barolo. Anselmo Belogi nous a surpris par une tombola nouvelle formule que nous avons appréciée. Un grand merci à Anselmo pour son organisation.

Avant chaque édition, le comité a passé en revue les articles proposés pour le bulletin. Il est arrivé à de rares occasions que le comité renonce à une publication; soit pour éviter des répétitions, soit parce que le contenu a été jugé susceptible d'amorcer une polémique inutile, néfaste à l'image et à l'activité de la SGAM. Il ne faut pas oublier que le bulletin est aussi distribué hors de la SGAM, au comité central et à quelques présidents de sections ASCM, à des organismes tels que la bibliothèque publique et universitaire de Genève et comme support de propagande lors de diverses manifestations.

A une large majorité l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1995 a mandaté Guy Hamm et son équipe pour organiser la bourse SGAM 1996. En votre nom je les remercie pour leur disponibilité et leur engagement. La continuité d'une bourse annuelle à Genève est donc préservée, au bénéfice du public qui s'y rend traditionnellement et pour lequel la bourse constitue une sorte de fête.

L'ASCM a invité les présidents des sections et les responsables-bourse le 17 février 1996 à Berne pour une journée de travail (en allemand) qui devrait déboucher sur une harmonisation des réglements-bourse des différentes sections, si faire se peut. Je m'y rendrai avec Anselmo Belogi et Guy Hamm. Lors de la réunion des délégués ASCM en mai 1995 il m'a été demandé si la SGAM pourrait organiser l'assemblée générale ASCM 1996. J'ai répondu négativement, d'une part à cause du trop court délai et d'autre part à cause de l'ampleur du programme d'accompagnement que nous aurions du mettre en place. Les nouveaux statuts de l'ASCM, à la rédaction desquels j'ai contribué et que j'ai traduits en français, sont beaucoup moins contraignants à cet égard. S'ils sont adoptés en mai 1996, ils permettraient sans doute à la SGAM de proposer à l'avenir des manifestations (en 1998 par exemple, 1997 étant pris en charge par la section bernoise) à l'intention de l'ensemble des sections ASCM.

Ma reconnaissance va aux membres des comités SGAM et Bourse pour le gros travail accompli dans un esprit de collaboration efficace, ainsi qu'à Michel Borzykowski qui a organisé plusieurs sorties et enrichi nos connaissances par de nombreuses publications. Je suis heureux de remettre le flambeau en de bonnes mains et souhaite à la SGAM de prospérer par la participation active d'une part toujours plus grande de ses membres.

André de Haller

RAPPORT DU RESPONSABLE DE LA BOURSE

Avec le recul du temps, notre 26ème Bourse d'octobre 1995 s'avère une réussite financière et morale. Des visiteurs sont venus par car complet, de la côte Atlantique Française, et de Alessandria et Turin en Italie. Cela fait plaisir, et nous le devons à la publicité passée dans plusieurs revues étrangères spécialisées. Il faut persévérer en ce sens.

Je me félicite également de l'orientation que nous avons imposée à notre grande fête de la Minéralogie. Vous avez tous constaté que la Halle 3 de PALEXPO avait été partagée en deux zones, comme vous avez pu le lire dans le nouveau règlement bourse, paru deux fois dans les bulletins S.G.A.M. de 1995.

La zone n°1 est réservée **exclusivement** à la Minéralogie et à la Paléontologie, qui sont pour la S.G.A.M. sa seule raison d'être. Ceci implique 0 % **(zéro)** de bijoux, et une petite partie, non obligatoire, de gemmes taillées **non montées**.

La zone n°2 regroupe tout ce qui est "paraminéralogique" (par analogie avec la parapharmacie).

Je sais très bien qu'on m'a menacé de toutes les foudres de la Terre, d'avoir initié cette "ségrégation". La Bourse 95 m'a prouvé le contraire (et je n'en ai jamais douté), et que c'était la voie à poursuivre. Par contre, je n'apprécie pas bien de voir des trilobites fabriqués au pochoir avec une peinture ocre épaisse, sur des plaques de grès Marocain. (J'y ai déjà porté remède pour 96). Tant pis, c'était dans la zone bijoux. C'eût été plus utile pour la Bourse et la S.G.A.M., de s'occuper de cela, plutôt que de focaliser sur les lampes Néochromes, dont une seule et unique a été utilisée dans la zone bijoux.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte ici, pour remercier Monsieur MAHNERT Volker, Directeur du Musée de Genève, pour son aide, et pour le personnel qu'il nous a délégué (pas moins de neuf personnes) malgré les compressions de dépenses imposées par la Municipalité. Je remercie Madame le Docteur DECROUEZ Danielle et son équipe pour la Paléontologie, et Monsieur l'Ingénieur SARP Halil et ses collaborateurs, pour la Minéralogie et la Gemmologie. Dans notre nouvelle orientation, nous sommes à présent assurés de la présence suivie du Musée de Genève à toutes les Bourses, ce qui n'était pas le cas avant.

Je veux également remercier ici PALEXPO-ORGEXPO, pour sa compréhension, et sa disponibilité de dernière minute, et qui veut bien admettre que notre petite bourse fera toujours figure de parent pauvre, comparée au Salon de l'Auto, ou le Salon International des Télécom.

Et enfin, je veux remercier les membres du Comité bourse qui se sont dépensés sans compter, pour organiser notre Fête, puis tous ceux qui ont aidé à faire et à défaire la salle aux jours J-1 et J+0. Et encore merci à tous ceux qui aident à faire, plutôt que de critiquer et de détruire.

Prochaines Bourses: 28ème les 4 & 5/10/97; et 29ème les 3 & 4/10/98.

Guy Hamm

- - - - -

RAPPORT DU RESPONSABLE DU BULLETIN

L'année 95 est donc terminé, 3 bulletins (2/95 - 3/95 - 1/96) vous ont été envoyés, vous ont-ils plus? Avez-vous des remarques ou des commentaires?

Par contre, moi j'ai une remarque/question: Sur les 59 pages éditées dans ces 3 bulletins et a part les communications officielles, seulement 3 pages juniors (merci Cédric Schnyder), 15 pages sur l'orpaillage au pays de Genève (merci Monsieur Majoli) et 5 pages de Michel Borzykowski (merci Michel) ainsi qu'un compte-rendu de course (merci a sa rédactrice) ont été publiées.

Notre bulletin repose-t-il sur le comité et 4 membres?

Allez, trêve de bavardage, cette année nos bulletins devrait être plus riche, j'ai pris contact avec quelques personnes très compétentes qui seraient d'accord de nous envoyer articles, dessins, etc. (malheureusement pas membre de notre club, mais d'un autre). Je me réjouis donc, cette année d'avoir d'avantage de contribution de nos membres.

Bruno KADLUBSKI

RAPPORT DU SECRETAIRE

Je commencerai mon rapport par quelques chiffres: Au 01.01.96, la SGAM se compose de 144 membres, dont 16 juniors. 13 autres personnes ou institutions reçoivent notre bulletin, principalement des présidents d'autres sections ASCM.

Si les juniors ne sont plus que 16, j'ai toutefois pu relever un regain d'intérêt de leur part lors des dernières sorties.

J'ai également noté une reprise de la fréquentation du local depuis l'été passé (jusqu'à une dizaine de présences) alors que, voici une année, je finissais par me demander si quelqu'un voulait encore de la SGAM en voyant le local parfois vide le mardi.

Cette reprise, nous la devons aussi (et surtout) à notre président actuel, qui s'est dépensé sans compter pour préparer le terrain de son successeur, faisant face à des situations parfois très complexes.

Il reste encore bien du travail. Dans une société comme la nôtre, chacun est utile, quelles que soient ses convictions et ses connaissances. Quelques bonnes volontés pourraient s'annoncer encore, notamment pour organiser des courses, conférences, ou apporter des idées nouvelles.

Dans le but d'éviter de la paperasserie et des frais inutiles, je prie tous ceux qui ne sont pas intéressés par les courses de me le faire savoir au moyen du talon-réponse à cet effet (situé à la page 13 de ce bulletin).

En souhaitant que cette année soit celle d'un nouveau départ, le comité reste dans l'attente d'accueillir son futur Président.

Miguel PLAZA

- - - - -

BUDGET SGAM 1996

PRODUITS		CHARGES		CHARGES AVEC LES AFFECTATIONS SPECIALES*	
Cotisations	2'600.00	Loyer	420.00	Loyer	420.00
		Frais divers	3'500.00	Frais divers	3'500.00
Intérêts		Assurances	850.00	Assurances	850.00
bancaires	500.00	Conférences, courses	2'000.00	Conférences,courses	2'000.00
		Journal	1'500.00	Journal	1'500.00
Bénéfice		Local	500.00	Local	500.00
bourse	10'000.00	Livres, abonnements	400.00	Livres, abonnements	400.00
				* Soirée annuelle	3.000.00
				* Minéraux pour les points bonus	4'000.00
Total	13'100.00	Total	9'170.00	Total	16'170.00
		Bénéfice	3'930.00	Perte	3'070.00
Total	13'100.00	Total	13'100.00	Total	13'100.00

* Les affectations spéciales sont simplement des **propositions** du comité qui seront soumises au vote à l'assemblée générale.

BILAN au 31.12.1995

	SGAM	BOURSE	JUNIORS	CUMUL
ACTIFS				
Caisse	640.30	1'323.30	79.00	2'042.60
Poste	513.20	89.32		602.52
Banque	14'938.59	80'894.00	4'684.25	100'516.84
Impôt anticipé	397.40	1'251.85	102.65	1'751.90
Frais payés d'avance		1'354.00		1'354.00
Totaux	16'489.49	84'912.47	4'865.90	106'267.86
PASSIFS				
Capital	13'619.99	70'322.12	4'865.90	88'808.01
Charges à payer	2'449.50	14'590.35		17'039.85
Cotisations d'avance	420.00			420.00
Totaux	16'489.49	84'912.47	4'865.90	106'267.86

PERTES & PROFITS 1995

	SGAM	BOURSE	JUNIORS
PRODUITS			
Cotisations	2'580.00		
Visiteurs		21'749.00	
Exposants		38'547.35	
Int. + frais bancaires	515.55	1'736.80	146.35
Totaux	3'095.55	62'033.15	146.35
CHARGES			
Frais postaux	1'750.40	152.40	
Loyer	420.00		
Assurances	870.90		
Dons, remerciements		500.00	
Conférences, courses	266.00		
Soirée annuelle	1'275.60		
Journal	1'027.20		
Local	71.75		
Informatique	180.00		
Livres ,abonnements	192.81		
Frais divers	2'264.75	2'656.25	60.00
Repas		1'147.15	
Publicité		16'200.05	
Dep. justice & police		3'280.10	
Orgexpo		20'871.05	
Totaux	8'319.41	44'807.00	60.00
BENEFICE / PERTE	- 5'223.86	17'226.15	86.35

BENEFICE GLOBAL: 12'088.64

****

Les chiffres indiqués n'ont pas été vérifiés par les contrôleurs aux comptes et sont susceptibles d'être légèrement modifiés d'ici l'assemblée générale.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres de la société genevoise de minéralogie
sont convoqués en

Assemblée Générale ordinaire

mardi 26 mars 1996 à 20h30

au Muséum d'histoire naturelle (grande salle)

Ordre du jour :

1) Election des scrutateurs
2) Approbation de l'ordre du jour
3) Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale du 21 mars 1995
4) Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 décembre 1995
5) Approbation des rapports annuels
6) Lecture du rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes de l'exercice
7) Décharge au comité pour sa gestion
8) Modification des statuts, selon proposition publiée dans le bulletin 1/96
9) Election du comité SGAM 1996-1997 (les personnes suivantes ont accepté d'assumer une charge)

- *Président:*	Anselmo BELOGI
- *Secrétaire:*	Miguel PLAZA
- *Trésorier:*	Ida GUNTLISBERGER
- *Resp. bibliothèque:*	Philipp AZZARELLO
- *Resp. bulletin:*	Bruno KADLUBSKI
- *Resp. juniors:*	Nicolas VERNIER
- *Resp. local:*	François SCHMIDT

10) Fixation de la cotisation annuelle (proposition: cotisation inchangée)
11) Bourse aux minéraux 1997 et 1998 (le comité-bourse 1996 est d'accord de les organiser)
12) Budget 1996
13) Attribution annuelle de 20 points bonus pour chaque membre des comités SGAM et bourse
14) Propositions des membres
15) Divers

Rappel:

Les propositions des membres doivent parvenir au président en charge 15 jours avant l'A.G., par écrit.

Le mardi 5 mars de 20h30 à 22h00 au local (Lignon), vous pourrez faire la connaissance des nouveaux candidats à l'élection et poser des questions aux membres du comité si vous en avez.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS

Il est apparu que l'élection d'un des nouveaux membres au comité SGAM impliquait une révision préalable de la dernière édition de nos statuts (mars 1995). Dans la foulée nous vous proposons les modifications suivantes, se succédant dans l'ordre croissant des articles à modifier.

Pour faciliter la compréhension de chaque modification, nous faisons figurer l'ancien texte, le nouveau texte avec **en gras ce qui est modifié** par rapport à l'ancien texte, ainsi qu'un *commentaire* motivant le changement proposé.

a) Modification du point 3.6 pour introduire le vote par procuration.

Ancien texte:	Nouveau texte:
3.6 L'Assemblée Générale prend les décisions et élit le comité à la majorité simple des membres actifs présents. Chaque membre a une voix et ne peut voter par procuration. En cas d'égalité des voix, le président tranche le débat. Les votations se font à la main levée, les élections au scrutin secret, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement. Pour modifier les statuts, une majorité des deux-tiers des membres présents est requise.	3.6 L'Assemblée Générale prend les décisions et élit le comité à la majorité simple des membres actifs ou d'honneur présents. **Chacun de ceux-ci a une voix et ne peut voter par procuration pour plus d'un autre membre actif ou d'honneur absent. Le membre qui déclare vouloir voter pour un membre absent produit à l'ouverture de l'Assemblée Générale une lettre, dans laquelle le membre absent le désigne expressément pour le représenter. Celui qui produit une telle procuration a deux voix: une pour lui-même et une pour le membre absent qu'il représente**. En cas d'égalité des voix, le président tranche le débat. Les votations se font à la main levée, les élections au scrutin secret, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement. Pour modifier les statuts, une majorité des deux-tiers **des voix représentées par les membres présents** est requise.
Commentaire: *Une majorité des membres présents lors de la dernière AG a accepté le vote par procuration. Les 2/3 des voix requis pour l'inscription dans nos statuts n'a pas été atteint. Etant donné la relativement faible participation à l'AG du 21 mars 95 (comparée à celle de l'AGE du 12 décembre), le comité est d'avis de donner aux membres une dernière occasion de se prononcer à ce sujet.*	

b) Modification du dernier alinéa du point 3.7

Ancien texte:	Nouveau texte:
Le Comité ne peut comporter plus d'un membre exerçant une activité commerciale entrant dans le cadre de l'activité de la Société et ce membre du Comité ne peut pas être président.	**Le Comité ne peut comporter une majorité de membres exerçant une activité commerciale entrant dans le cadre de l'activité de la Société et aucun de ces membres du Comité ne peut être président.**
Commentaire: *Bruno Kadlubski exerce une telle activité commerciale. Sans vider l'alinéa en question de son sens, le nouveau texte proposé permettrait d'élire au comité d'autres membres qui exerceraient, à temps plein ou temps partiel, une telle activité.*	

c) Modification du point 4 de nos statuts.

Ancien texte:	Nouveau texte:
4 Dissolution 4.1 La dissolution de la Société ne peut être décidée que lors d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. Une majorité des trois-quarts des voix des membres actifs présents est requise. La société ne peut être dissoute tant que dix membres actifs présents au moins s'y opposent. 4.2 Liquidation L'Assemblée Générale extraordinaire détermine - en cas de dissolution - la procédure à suivre, conformément aux prescriptions du Code Civil Suisse. 4.3 Affectation de fortune En cas de dissolution, l'actif de la Société sera versé au Muséum d'Histoire Naturelle de Genève, section de minéralogie.	4 **Dissolution, Fusion** **La dissolution de la Société ou la fusion de celle-ci avec une autre section de l'ASCM ne peut être décidée que lors d'une Assemblée Générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. Une majorité des trois quarts des membres présents est requise. Si une fusion est envisagée, les modalités de celle-ci, en particulier celles concernant le transfert de l'actif de la Société, seront jointes à la convocation.** **4.1 Dissolution** **Une dissolution pure et simple (non liée à une fusion) ne peut intervenir tant que dix membres actifs présents s'y opposent. Demeurent réservés les impératifs prévus par l'art. 77 du Code Civil (insolvabilité ou incapacité de constituer le Comité selon les statuts).** 4.2 Liquidation (inchangé) **4.3 Affectation de la fortune** **En cas de fusion, l'actif de la Société sera transféré à la section ASCM résultant de la fusion.** **En cas de dissolution pure et simple (non liée à une fusion), l'actif de la Société sera versé au Muséum d'Histoire Naturelle de Genève, section de minéralogie.**

Commentaire:

Nos statuts prévoient la dissolution de la Société, mais pas la fusion avec une autre société du même type. Dans le cadre de l'ASCM il se pourrait, par exemple, que les sections genevoise et vaudoise trouvent un intérêt commun à fusionner pour pouvoir réaliser plus facilement leurs buts: davantage de membres, plus de chances de trouver parmi eux assez de volontaires qualifiés pour constituer le comité, organiser la formation des juniors, excursions et autres manifestations. Dans le cas d'une telle fusion, l'actif de la SGAM irait à la section ASCM résultant de la fusion.

- - - - -

DATE D'OUVERTURE DU LOCAL (1996) le mardi dès 20h30

			Juillet:	2	16
Février:	6	20	Août:	6	20
Mars:	5	19	Septembre:	3	17
Avril:	2	16	Octobre:	1	15
Mai:	7	21	Novembre:	5	19
Juin:	4	18	Décembre:	3	17

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 12 DECEMBRE 1995

20h30. Membres présents ayant le droit de vote: 39 personnes + quelques accompagnants dont 1 junior.

Le secrétaire étant fort grippé, un rapporteur a été désigné en la personne de Dominique de Peyer, qui aura la lourde tâche de prendre des notes et d'établir un P.V.

Le Président introduit la séance en se réjouissant qu'un certain nombre de personnes se soient annoncées pour s'occuper qui du local, qui des juniors, qui de la bibliothèque. Mais il manque toujours des responsables pour les courses ou les conférences.

Le nouvel administrateur de la bibliothèque est nommé: il s'agit de Philippe Azzarello.

Le Président a la joie d'annoncer que la bourse 1995 a été un succès et cède la parole à Anselmo Belogi pour de plus amples renseignements.

On apprend alors, ce que l'on savait déjà, que les revenus de la bourse sont indispensables pour la SGAM, car celle-ci fait une perte sèche d'environ 8400 francs par an, avec des charges de l'ordre de 10 à 11 mille francs.

L'avoir net actuel est, grâce à la bourse, de l'ordre de 84 à 85 mille francs.

Les comptes bourse 1995 ne sont pas encore tout à fait clos, mais l'estimation du bénéfice peut être avancée à environ 12.000 francs, ce qui est un peu moins que l'année d'avant puisque le nombre d'exposants a chuté, à cause de la bourse de Munich, de même que le nombre de visiteurs, à cause du début des vacances scolaires (environ 400 entrées de moins).

Les cotisations des membres de la société couvrent à peine les frais de loyer, d'assurance et du journal. Cela démontre le caractère indispensable de la bourse, si l'on ne veut pas mettre les cotisations à un niveau insupportable.

Question dans la salle: Que représentent les 8.000 francs de frais divers dans le budget provisionnel de 1996?

Réponse: Ce sont les frais inhérents aux dons divers (pour le Muséum en particulier), aux gardes Sécuritas, au repas pour ceux qui aident, à la mise en place et au débarras des stands de la bourse, etc.

Question: Sur quoi se base-t-on pour prévoir 25.000 francs d'entrées visiteurs?

Réponse: C'est grosso modo la moyenne des dernières années (sauf 1993).

Gérard Baudry prend alors la parole: J'aimerais donner une précision pour ceux qui ne sont pas proches du comité. Ce n'est pas dans mon intention d'organiser une bourse extra-SGAM. La lettre que Guy Berset a envoyée à 13 personnes, comité inclus, est demi-vérité, demi-mensonge.

Réponse de Guy Berset: Gérard avait effectivement dit, en 1993, que si personne ne reprenait les rênes de la bourse, il se proposait d'en organiser une hors-SGAM, éventuellement même avec des sponsors.

Après quelques échanges de propos divers, le Président annonce que l'on passe au vote sur la tenue d'une bourse en 1996.

39 bulletins ont été distribués, 39 bulletins sont retournés.

A ce moment, 20h55, Bruno Kadlubski fait une entrée remarquée. Le dépouillement n'étant pas encore commencé, il est autorisé à voter. Il y a donc 40 bulletins valables.

Le résultat du vote est le suivant: **oui: 29 voix - non: 10 voix - abstention: 1 voix**

La bourse 1996 aura donc bien lieu.

Divers: Gérard Baudry annonce sa démission comme membre d'honneur, mais il veut rester membre de la SGAM.

Le Président lève la séance à 21h03.

Dominique de Peyer

L'or de la Versoix (Genève)

En marge de l'intéressant article de M. Max MAJOLI sur l'or alluvionnaire du canton de Genève, paru dans les deux derniers numéros du bulletin de la SGAM, je tenais ici à confirmer la présence d'or dans les sables du bord de la Versoix. Bien que celle-ci ait été suspectée, je n'ai pas eu connaissance d'une confirmation ni d'une description précise des découvertes.

Muni de ma batée, j'ai mis à profit certaines promenades dominicales en famille pour "laver" quelques seaux de sable par ci par là, à proximité de mon domicile.

En fait, si je n'avais pas eu la chance de découvrir quelques paillettes dès les premiers essais, j'aurais probablement conclu - trop vite- à la stérilité du site et abandonné l'échantillonnage car, bien que mes recherches ne soient pas exhaustives, j'en suis venu à penser que la zone aurifère accessible, située sur la rive gauche, non loin du pont de l'autoroute, ne s'étend pas sur plus d'une centaine de mètres environ.

Les paillettes sont généralement ovales, aplaties, sans face cristalline reconnaissable et de taille infra-millimétriques, quoique nettement visibles à l'oeil nu sur le fond noir de la batée.

La teneur semble comparable à celles que mentionne Pittard (cité par M. Majoli) dans les autres sites du Canton de Genève: Entre une et dix paillettes pour 10 litres de matériel "brut" (soit environ 5 litres de sable décaillouté).

Comme dans de nombreuses autres rivières de nos contrées "civilisées", certaines paillettes (environ une sur vingt) sont amalgamées, sans doute grâce à l'apport humain de mercure. Elles restent denses et se collectent avec l'or au fond de la batée; leur taille est souvent supérieure à celles des paillettes pures et elles ont un aspect plus rugueux et une couleur argentée.

Le sable lourd du fond de la batée se compose, comme usuellement, de magnétite (magnétite, parfois en octaèdres reconnaissables), d'hématite, de grenats roses ou rouge sombre, ainsi que de quelques minéraux jaunes et verts non déterminables visuellement. Je n'y ai pas vu de zircons en cristaux idiomorphes rose clair comme dans le Rhône. Occasionnellement, j'ai aussi trouvé des douilles métalliques et des plombs de pêche, mais malheureusement pas de monnaies anciennes.

A la belle saison, je reprendrai mes prospections et conduirai volontiers ceux qui le souhaitent sur "mon" site ...

Michel Borzykowski

- - - - -

Les quartz d'Aigremont, Vaud

Le canton de Vaud n'est pas, à proprement parler, réputé pour l'abondance de ses minéraux et ce n'est pas souvent que les cristalliers viennent y chercher des quartz spectaculaires.

Et pourtant... Avec un peu de sagacité et de persévérance, il est parfois possible de découvrir des sites fertiles. C'est le cas d'Aigremont près du Sépey, en direction du col des Pillon, où une falaise a livré récemment de jolies piéces.

En bordure de l'ancienne route, sur les faces des blocs compacts et gris éboulés on peut trouver sans difficulté des plaques centimétriques couvertes de cristaux rhomboèdriques incolores à blancs de **calcite**. Parfois, on rencontre des cristaux plus gros (jusqu'à 3 centimètres), de couleur blanche ou beige.

Sur certaines plaques, on observe à la loupe de nombreux petits cristaux de **quartz** qui, à cause de leur limpidité, pourraient passer inaperçus à un examen trop hâtif.

A quelques dizaines de mètres de ces éboulis, au coeur d'un grès légèrement schisteux, court un filon de calcite dans les anfractuosités duquel se trouvent, ici et là, des cristaux, délicatement posés sur un tapis de calcite blanche, d'un habitus, d'un éclat et d'une limpidité qui justifient le qualificatif de **"quartz diamant"**. De forme plus ou moins isométriques, sans prisme, ces cristaux sont parfois isolés, mais le plus souvent groupés par assemblage de plusieurs petits individus disposés parallèlement sur un plus gros, aspect qui n'est pas sans rappeler les septaria de la Drôme (France). Leur taille est couramment de 4 ou 5 millimètres, pouvant exceptionnellement atteindre 2 centimètres. Dans certains cristaux, l'observation au microscope binoculaire révèle la présence d'inclusions de petites bulles.

Enfin, sur de rares pièces, j'ai pu observer des petits cristaux cubiques noirs de pyrite, certains intacts et d'autres complètement limonitisés.

Je tiens à remercier Philippe Monnier, membre du Club Vaudois de Minéralogie, qui nous a fait connaître ce site original et intéressant.

PS: Les chutes de pierres sont fréquentes sur ce site et la plus grande prudence est requise.

Michel Borzykowski

- - - - -

La confection d'un "trimmer"

Depuis quelques décennies, le paysage des amateurs de minéraux a radicalement changé: Il n'y a plus guère de région au monde où "la main de l'homme n'a jamais mis le pied". Il devient donc de plus en plus difficile de découvrir des minéraux de grande dimension.

D'autre part, les méthodes d'analyse en minéralogie ont fait des progrès tels que des échantillons de taille sub-millimétriques peuvent maintenant être observés, déterminés et ... collectionnés.

Une bonne partie des amateurs s'est donc reconvertie au micromontage, avec comme conséquence la nécessité de réduire ses trouvailles à une taille de un ou deux centimètres.

La plupart des sociétés de minéralogie sont équipées d'un gros "trimmer" (en vaudois, on dit "casse-cailloux"!), capable d'éliminer la matrice excédentaire d'une pièce ou d'ouvrir une géode. Mais il est parfois utile d'en avoir un petit chez soi pour l'usage quotidien.

Voici comment le fabriquer à peu de frais:

Matériel:	Prix:
Un étau de grande taille	20.-
Une colle à 2 composants	5.-
Une lime à section triangulaire	5.-
Petit matériel: quelques outils, vis, bois...	
	===
Total:	**30.-**

Construction:

La lime sera d'abord cassée (d'un coup de marteau sur un support creux et solide) en plusieurs morceaux de 2 à 4 centimètres de longueur. On en choisira deux de taille à peu près identique: Ils serviront de burins. Une des surfaces de chacun sera enduite d'une quantité suffisante de colle et mise en place contre les mors de l'étau, de sorte que les burins se trouvent exactement face-à-face. L'étau sera ensuite serré fortement sur un morceau de bois, afin de maintenir les deux burins en place jusqu'à durcissement complet de la colle. Avant l'utilisation, on vissera l'étau sur un établi ou sur un support lourd. Le trimmer est prêt à l'emploi. Une fois les burins émoussés, il suffira de les décoller avec un couteau et de les changer. Régulièrement dépoussiéré et lubrifié, mon trimmer "fait-maison" a déjà résisté à plusieurs centaines d'utilisations...

Michel Borzykowski

SOCIETE GENEVOISE DE MINERALOGIE

SGAM Case postale 40 , CH-1219 Le Lignon / Genève SGAM

DEMANDE D'ADMISSION

Le soussigné demande à être reçu membre de la "Société genevoise de minéralogie" (SGAM). Il s'engage à se conformer aux statuts centraux de "l'Association suisse des cristalliers et collectionneurs de minéraux" (ASCM), à ceux de la SGAM qui en est la section genevoise et au Code d'honneur de l'ASCM.

Nom	M./Mme .....
Prénom	: .....
Adresse	: .....
No. postal et lieu	: .....
No. de téléphone	: .....
Date de naissance	: .....
Assurance accident	: .....
Date	: .....
Signature	: .....
Pour les juniors, signature des parents	: .....

Cotisation annuelle

SGAM :	Fr. 30.-
AVS :	Fr. 15.-
Juniors (12-18 ans)	----------

CCP : Genève 12-19633-7 Banque : UBS 729.505.M2L

- - - - -

Cotisation annuelle ASCM : Fr. 55.- (adresse en Suisse)
Fr. 63.- (adresse à l'étranger)

Les cotisations (ASCM) sont encaissées directement par l'association Suisse, pour tous renseignements :

Frau Beatrix Elsasser-Feller, Postfach 101, 3608 Thun

- - - - -

Talon-réponse (de la page 5, rapport du secrétaire) à renvoyer S.V.P. au secrétaire (Miguel PLAZA).

NOM: PRENOM:

Je ne souhaite pas être informé lors d'avis concernant les courses.

Signature:

AGENDA

2-3 Mars 1996 (samedi 13h00-18h00, dimanche 10h00-17h00)	Bourse aux minéraux d'Olten
2-3 Mars 1996	Bourse aux minéraux de Bourgoin - Jallieu (France)
9-10 Mars 1996 (samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00)	Bourse aux minéraux de St-Gall
16-17 Mars 1996 (samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00)	Bourse aux minéraux de Lausanne
23-24 Mars 1996 (samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00)	Bourse aux minéraux de Zofingen
Mardi 26 Mars 1996 à 20h30	**Assemblée Générale ordinaire au Muséum**
30-31 Mars 1996 (samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00)	Bourse aux minéraux de Neuchâtel
20-21 Avril 1996	Bourse aux minéraux de Crémieu (France)
27-28 Avril 1996 (samedi 14h00-20h00, dimanche 10h30-17h00)	Bourse aux minéraux de Courroux
28-29-30 Juin 1996	Bourse aux minéraux de Sainte-Marie-aux-Mines (France)
5-6 Octobre 1996 (samedi 10h00-18h00, dimanche 9h00-17h00)	**27ème bourse SGAM de Genève**

SOCIETE GENEVOISE DE MINERALOGIE
case postale 40
1219 LE LIGNON
CCP GENEVE 12-19633-7